

Mise à jour de la Note d'information du FCP AD CASH

AD Capital, société anonyme au capital de 10.000.000,00 DH

Siège Social : 411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca

IF: 3379086 - Patente: 35774945 - RC: 272221 - CNSS: 8238025 - ICE: 00164624000024

La société de gestion AD CAPITAL porte à la connaissance du public qu'il a été procédé à quelques modifications au niveau de la note d'information et de la fiche signalétique du fonds communs de placement « AD CASH »

Ces changements sont comme suit :

Changement	Ancienne formulation	Nouvelle formulation
Siège Social	219, Bd Mohamed Zerkouni, angle Bd Brahim Roudani, Casablanca	411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca
Frais de gestion max appliqués	1%	2%
Base de calcul et fréquence de prélèvement	Sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par AD CAPITAL et prélevés selon une périodicité mensuelle.	Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par AD CAPITAL, et prélevés selon une périodicité mensuelle.
Frais du Dépositaire (HT)	0.07%	0.03%

Ces modifications ont obtenu le visa de l'AMMC en date du **26 Octobre 2023**, sous la référence n° **VP23165**.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que la note d'information et la fiche signalétique du fonds susmentionné, sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de la société de gestion AD CAPITAL, sise au 411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca. Pour plus d'informations, veuillez contacter AD Capital au numéro de téléphone 05 22 25 17 45 ou par fax au 05 22 99 34 41.

Conformément à l'article II.2.22 de la circulaire de l'AMMC le changement des frais de gestion du FCP, offre aux souscripteurs la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois, à compter de la date de publication du présent communiqué de presse.